

La loi « ELAN », définitivement publiée le [24 novembre 2018](#), contient trois grandes réformes de la copropriété :

- une réforme de la copropriété d'application immédiate contenue dans ladite loi (I) ;
- une habilitation donnée au gouvernement de prendre deux ordonnances venant réformer le statut de la copropriété (II)

[\(suite...\)](#)